

# Parc naturel régional du Vercors

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 18 octobre 2023 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

*Le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, le Bureau du Parc naturel régional du Vercors, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.*

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
 AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
 ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière  
 BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors  
 BERNARD Philippe, Déléguée de Lans-en-Vercors  
 BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA  
 CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
 DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die  
 DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors  
 FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère  
 FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors  
 LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans  
 MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors  
 MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme  
 PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix  
 PUISSAT Frédérique, Conseil départemental de l'Isère  
 ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)  
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

### **NOMBRE DE DÉLÉGUÉS**

En exercice : 35  
 Présents : **18** (mini 10)

### **NOMBRE DE VOIX**

En exercice : 47  
 Présentes : 22  
 Pouvoirs : 09  
 Total : **31** (mini 25)

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte) à David ROBERT  
 CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois à Michel VARTANIAN  
 MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA à Jacques ADENOT  
 PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme à Christian MORIN  
 PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset à Marie-Odile BAUDRIER

### **Participaient également à la réunion :**

BARATAY Denis, CESER  
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors  
 VERON François, Conseil Scientifique  
 WOLNY Anne-Christine, Fondation du Patrimoine

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité (Valérie du Retail absente pour la séance, ne participe pas au vote) le compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 octobre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, après en avoir délibéré,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 18 octobre 2023**

## Natura 2000 : Candidature du Parc du Vercors au rôle de structure animatrice d'une partie des sites N2000 du Diois

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné pour la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites désignés au sein de son territoire. Depuis 2015, le Parc assure l'animation de 7 sites :

- La Bourne (FR8201743/I26),
- Hauts Plateaux du Vercors (FR8210017/ZPS01)
- Hauts Plateaux et contreforts du Vercors oriental (FR8201744/I27),
- Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du Plateau du Sornin (FR8201745/I28),
- Gervanne et rebord occidental du Vercors (FR8201681/D9),
- Rebord méridional du Vercors (FR8201682/D10),
- Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (FR8201692/D27).

Ce sont ainsi 50 000 ha qui font l'objet d'une mesure de protection reconnue à l'échelle européenne, soit 25 % du territoire actuel du Parc.

En tant que structure animatrice, le Parc a élaboré, en concertation avec le territoire, les différents Documents d'Objectifs et Plans de Gestion, permettant la mise en œuvre d'actions concrètes comme l'ouverture de Mesures agro-environnementales et climatiques depuis 2008, la mise en place de contrats Natura 2000 d'ouverture de milieux, d'îlots de sénescence, la constitution de groupes d'acteurs pour faciliter la conciliation des usages dans le respect des enjeux de biodiversité...

Aujourd'hui, dans le cadre de la loi 3DS, la Région se voit confier la gestion des zones Natura 2000. A partir de 2024, elle met en place sa nouvelle organisation, visant notamment à réduire le nombre de structures porteuses.

Ainsi, le Parc du Vercors se porte candidat pour animer également les sites proches de son territoire, et poursuivre la dynamique instaurée par la communauté de communes du Diois, en lien étroit avec ses comités de pilotages :

- Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute (FR8201680/D8),
- Les sources de la Drôme (FR!201683/D12)
- Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme (FR8201684/D14)

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales se porte quant à lui candidat pour l'animation de deux autres sites actuellement animés par la CCD :

- Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon (FR8201685)
- Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena (FR8201688)

## **Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ d'**APPROUVER** la candidature du syndicat mixte du Parc du Vercors, en tant que structure animatrice de trois sites du Diois : Lus la Croix Haute (D8), les sources de la Drôme (D12) et Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme (D14).

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter l'ensemble des partenaires et à porter la candidature du syndicat mixte au sein des comités de pilotages concernés.

→ et d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements nécessaires à l'animation de ces sites, auprès de la Région, et signer l'ensemble des documents ad hoc.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 18 octobre 2023**

Déploiement territorial de la nouvelle stratégie régionale Natura 2000  
 objectif 2024

Avec la nouvelle organisation des zones Natura 2000 portée par la Région, le Parc du Vercors se porte candidat pour animer, en plus de ses 7 sites actuels, les sites proches de son territoire, et poursuivre la dynamique instaurée par la communauté de communes du Diois, en lien étroit avec ses comités de pilotages :

- Lus la Croix Haute (D8),
- Les sources de la Drôme (D12)
- Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme (D14).

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle organisation territoriale, du temps agent est nécessaire pour :

- Participer aux échanges opérationnels avec la structure porteuse actuelle des sites Natura 2000 (la communauté de communes du Diois), et le PNR des Baronnies provençales (qui se positionne également en structure animatrice de 2 sites du diois).
- Proposer les périmètres des comités de pilotage
- Participer aux réunions de cadrage et instances (réunions d'échanges avec la Région, comités de pilotage des sites, présentation et validation aux élus du Parc...)
- Réaliser les démarches administratives associées au déploiement
- Organiser les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre 2024

Afin de faciliter le transfert, la Région met à disposition une enveloppe financière destinée à soutenir l'ingénierie des structures animatrices d'au moins 3 nouveaux sites. Il est donc proposé de solliciter cette enveloppe financière.

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses		Recettes	
Temps de travail agents PNRV	4 500 €	Région AURA	4 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 500€</b>	<b>TOTAL 100 %</b>	<b>4 500 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'AUTORISER le président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- d'AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 18 octobre 2023**

## Espace naturel sensible local de Combe Laval : demande de financement de fonctionnement 2024

L'ENS de Combe Laval a été officialisé en janvier 2020 par la signature d'une convention de partenariat entre le département de la Drôme, le Parc et les 3 communes engagées dans le projet.

La convention de partenariat prévoit que dans le cadre de l'animation de cet ENS local, le Parc dépose les demandes de subvention d'investissement et de fonctionnement selon les critères suivants :

- Les projets d'investissements sont co-financés par les communes,
- Les projets de fonctionnement sont co-financés par le syndicat mixte du Parc.

Le comité de pilotage du site, réunit en mars 2023, a acté le fait que suite aux 3 années d'acquisition de connaissances complémentaires au Document d'Objectifs Natura 2000, et au budget consacré à la réalisation d'un schéma global d'aménagement paysager, pour définir les intentions d'aménagement à envisager dans le contexte du site classé, il est désormais nécessaire d'élaborer un document unique de gestion, qui compile l'ensemble des connaissances et donne le cap pour la gestion du site à plus long terme. En complément de l'élaboration de ce document cadre, une stratégie foncière sera lancée, dans la continuité de la définition d'une zone de préemption pour les communes.

Ainsi, le Parc du Vercors sollicite le Département de la Drôme afin d'obtenir une enveloppe financière pour l'ENS local de Combe Laval en 2024, selon le plan de financement proposé ci-dessous.

### Plan de financement 2024 :

Dépenses		Recettes	
Stratégie foncière	7 000,00 €	CD26	30 000,00 €
Communication	2 840,00 €		
Document unique de gestion	20 160,00 €		
Temps d'animation	7 500,00 €	Auto-financement	7 500,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>37 500,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>37 500,00 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

### Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 18 octobre 2023**

## **Valorisation des initiatives de transition touristique par la mise en place d'une action culturelle : modification budgétaire**

Le Parc du Vercors accompagne son territoire dans sa stratégie d'adaptation du tourisme au changement climatique. Pour ce faire il porte et anime le programme Espace Valléen 2021-2027, dispositif composé du partenariat Europe - État - Régions AURA/Sud.

Dans ce cadre l'Espace Valléen Vercors fait partie du groupe 4 Parcs naturels régionaux dont on attend :

- de réintégrer le tourisme dans une approche tournée vers ses habitants et son territoire
- de mettre en œuvre une approche innovante : qu'elle soit sociale, touristique ou organisationnelle.

Le Vercors porte donc un certain nombre d'actions pour impulser et accompagner la transition touristique, des initiatives exemplaires qui participent à la cohérence de la stratégie touristique.

Pour poursuivre son développement, il s'avère important d'enrichir ces démarches, de toucher plus largement les publics et mieux les faire valoir. L'approche culturelle et créative est une forme de réponse possible. En effet, elle permet de mobiliser et d'interpeller différemment les publics, de les sensibiliser et de décaler leurs regards sur les enjeux de la transition. C'est aussi la manière d'enrichir le panel des outils dédiés à l'accompagnement de la transition touristique.

Dans ce contexte, le Parc du Vercors a choisi d'expérimenter en animant une démarche innovante : valoriser, par l'approche sensible et culturelle, des initiatives de porteurs de projets touristiques ayant engagé leurs transitions.

### **Objectifs de l'action :**

- Valoriser les initiatives et les acteurs touristiques engagés en faveur de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique,
- Sensibiliser les publics à ces enjeux, donner à comprendre comment le territoire et ses acteurs s'adaptent,
- Renforcer le sentiment de responsabilité individuelle des visiteurs

### **Contenu de l'action :**

- provoquer et animer des rencontres entre des socioprofessionnels touristiques engagés dans la transition et les publics (usagers, habitants, touristes) accompagné par le regard d'une équipe artistique dans le cadre d'une résidence de médiation-création. Les rencontres mobilisent : des socio-professionnels du tourisme et des habitants et des visiteurs (enfants et adultes). La médiation sera mise en œuvre par un collectif d'artistes et des intervenants en éducation à l'environnement.
- raconter et valoriser la transition touristique du Vercors sous une forme d'objets artistiques, créés par le collectif artistique suite aux rencontres
- valoriser et diffuser les objets artistiques créés sur le territoire du Parc et plus largement.

## Budget prévisionnel

Cette action a déjà été validée par le bureau, mais le budget a évolué depuis la délibération 2023.B13 du 26 avril 2023 : afin de répondre aux attentes précisées lors de l'écriture de l'appel à projet, une augmentation de 5000 € de l'enveloppe artistique est nécessaire, augmentation financée par la DRAC.

Dépenses		Recettes	
Prestation artistique : Résidence artistique / médiation /création / scénographie / frais de résidence	25 000 €	DRAC	25 000 €
Diffusion/valorisation de la création	8 000 €		
Prestation de médiation éducative : Intervenants en Education à l'environnement et au Développement Durable	7 000 €	FNADT	15 000 €
Coordination Chargés de mission Parc (20 jrs)	5 000 €	Autofinancement PNR Vercors	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

### Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et la modification du plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 18 octobre 2023**

PAEC Vercors : animation 2024 et 2025

Le Parc naturel régional du Vercors est opérateur d'un nouveau Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) pour la période 2023-2027 afin de répondre aux enjeux de biodiversité en milieux herbacés.

En 2023, une première campagne de contractualisation a été engagée, permettant à 40 agriculteurs en zones Natura 2000 et 23 groupements pastoraux de souscrire à des MAEC. En prévisionnel, les contrats sont estimés en moyenne à 505 000 €/an de financement direct pour les agriculteurs engagés dans la mise en œuvre de ces Mesures Agro Environnementales et Climatiques. Pour mener à bien l'animation nécessaire à la conduite de ces contractualisations (réalisation des diagnostics et des plans de gestion, organisation des formations), le Parc a bénéficié en 2023 d'une aide de l'État à hauteur de 26 873€.

Pour l'année 2024, le Parc porte une demande pour conduire une nouvelle campagne de contractualisation de MAEC. Elle ciblera :

- Certains zonages Natura 2000 et des zonages reconnus d'intérêt pour des espèces prairiales faisant l'objet d'un Plan National d'Actions (financement de l'Etat)
- Des Espaces Naturels Sensibles et zones de biodiversité de la trame des milieux ouverts du Parc (sous réserve de cofinancement des Départements).

Afin de soutenir la dynamique d'animation et d'accompagnement des agriculteurs, il est proposé de répondre à l'appel à projet Animation PAEC 2024 porté par la DRAAF de la région Auvergne-Rhône-Alpes

**Plan de financement prévisionnel pour l'animation du PAEC 2024-2025 :**

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel PNRV avec frais généraux	20 242,85 €	Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)	12 834,10 €
Formations et accompagnement dans la réalisation de diagnostics et plans de gestion	5 250,00 €	Autofinancement	12 658,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 492,85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 492,85 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter cette subventions auprès de l'Etat,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

## FEUILLET DE CLÔTURE

### Bureau Syndical – séance du 18 octobre 2023

- 2023.B 34** Natura 2000 : Candidature du Parc du Vercors au rôle de structure animatrice d'une partie des sites N2000 du Diois
- 2023.B 35** Déploiement territorial de la nouvelle stratégie régionale Natura 2000 objectif 2024
- 2023.B 36** Espace naturel sensible local de Combe Laval : demande de financement de fonctionnement 2024
- 2023.B 37** Valorisation des initiatives de transition touristique par la mise en place d'une action culturelle : modification budgétaire
- 2023.B 38** PAEC Vercors : animation 2024 et 2025

***Fait et délibéré le 18 octobre 2023 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 18 octobre 2023**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**